



DÉCISION DU PRÉSIDENT

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-201

SERVICE : Services publics de l'environnement

OBJET : Grand Bourg Énergies - Projet de centrale solaire au sol de l'ancienne décharge de Bresse-Vallons - Conclusion d'un contrat de développement avec la SEM LÉA

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2024-071 du 7 octobre 2024 relative à la création de la société par actions simplifiées (SAS) Grand Bourg Énergies ;

CONSIDÉRANT le projet de centrale solaire au sol sur l'ancienne décharge de Bresse-Vallons porté par la SAS Grand Bourg Énergies ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un contrat de prestation entre la SAS Grand Bourg Énergies et la Société d'économie mixte Les Énergies de l'Ain (SEM LÉA) ayant pour objet de définir l'étendue et les modalités de la mission de développement et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du projet de centrale solaire au sol sur l'ancienne décharge de Bresse-Vallons ;

CONSIDÉRANT que, dans l'attente de la constitution de la SAS Grand Bourg Énergies (composée de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et de la SEM LÉA), la Communauté d'Agglomération est bénéficiaire du contrat de prestation, afin d'engager les phases 1 et 2 du projet : prédimensionnement et dépôt de la Déclaration préalable ;

CONSIDÉRANT le contrat de prestation pour un montant de neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (9 999,90 €) relatif aux phases 1 et 2 : prédimensionnement et dépôt de la Déclaration préalable, du projet de centrale solaire au sol sur l'ancienne décharge de Bresse-Vallons ;

CONSIDÉRANT que la SAS Grand Bourg Énergies prendra les prochaines phases de développement à sa charge ;

DÉCIDE

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
3 avenue Arsène d'Arsonval
CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



DE CONCLURE un contrat de prestation, ayant pour objet de définir l'étendue et les modalités de la mission de développement et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du projet de centrale solaire au sol sur l'ancienne décharge de Bresse-Vallons et dans l'attente de l'immatriculation de la société Grand Bourg Énergies, avec la Société d'économie mixte Les Énergies de l'Ain selon les termes du contrat annexé à la présente décision.

Monsieur le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 17 novembre 2025.


Le Président,
Jean-François DEBAT
Maire de Bourg-en-Bresse,
Conseiller Régional Auvergne Rhône-Alpes

